



Ottawa, Canada K1A 0M5

OCT 07 2016

L'honorable Kevin Sorenson, député
Président, Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes et au nom du gouvernement du Canada, je suis heureuse de répondre aux recommandations du 11^e rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé *Rapport 1, La mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes, des Rapports de l'automne 2015 du vérificateur général du Canada*.

Nous remercions les membres du Comité, qui ont accompli un travail important, ainsi que les personnes qui ont témoigné devant lui avec franchise de leurs réussites et défis concernant la mise en œuvre l'analyse comparative entre les sexes (ACS), aussi appelée analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). L'ACS est un outil essentiel à l'évaluation des répercussions qu'ont nos politiques, programmes et lois sur diverses populations. Le « plus » indique que l'analyse considère un éventail de facteurs identitaires qui se recoupent, notamment l'âge, la culture, les handicaps, le lieu de résidence et l'instruction.

Ma lettre de mandat à titre de ministre de la Condition féminine dénote l'engagement renouvelé de notre gouvernement envers l'ACS. Le budget de 2016 confirmait cet engagement en accordant des ressources supplémentaires à l'organisme Condition féminine Canada (CFC) pour accroître sa capacité de réaliser son mandat à l'égard de l'ACS.

Comme vous le savez, CFC, le Bureau du Conseil privé (BCP) et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) ont publié en avril 2016 un plan d'action quadriennal sur l'ACS. Celui-ci décrit en détail les activités que réaliseront ces trois entités pour combler les lacunes mentionnées par le vérificateur général dans son rapport de l'automne 2015, afin d'améliorer la mise en œuvre générale de l'ACS et la responsabilisation à son sujet.

Le gouvernement accepte les deux recommandations formulées par le Comité permanent des comptes publics et il tient à souligner les mesures prises à ce jour pour favoriser la mise en œuvre de l'ACS.

.../2

Nous avons donné suite à votre recommandation d'obliger tous les ministères et organismes fédéraux à effectuer une ACS exhaustive lorsqu'ils élaborent des lois, des règlements, des politiques et des programmes, et à inclure les résultats d'une telle analyse dans les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor. À l'été 2016, le BCP et le SCT ont tous deux fourni des gabarits et des outils mis à jour pour les présentations au Cabinet, qui exigent la communication de données probantes démontrant que l'ACS a été envisagée et réalisée le cas échéant, et que l'analyse pertinente est prise en compte dans les options et conseils présentés, y compris dans une rubrique obligatoire des mémoires au Cabinet et des présentations au Conseil du Trésor.

Nous sommes d'accord avec la recommandation voulant que CFC, le BCP et le SCT remettent au Comité un rapport provisoire sur les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action sur l'ACS (2016-2020), puis un rapport final. Nous serions ravis de remettre un rapport provisoire en mars 2017. Cette échéance nous donnera plus de temps pour bien évaluer et faire état des premières incidences de l'actualisation des exigences relatives à la présentation de documents au Cabinet, ainsi que des composantes du Plan d'action visant la formation, le renforcement des capacités, les réseaux et la responsabilisation. Le rapport final sera déposé le 31 mars 2018, comme le recommande le Comité.

Je profite de l'occasion pour vous remercier, ainsi que les membres du Comité permanent, pour votre importante contribution à l'avancement de l'égalité entre les sexes au Canada.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Patty Hajdu, C. P., députée

Pièces jointes